

**CONVENTION DE COLLABORATION
POUR LA CREATION D'UN MASSIF FORESTIER
INTERCOMMUNAL DANS LES COMMUNES DE
DIBANG ET NGOG MAPUBI**

Entre les soussignés,

La Commune de Ngog-Mapubi, Tél 79 87 09 27 représentée par le maire en place Monsieur SIMB Emile, ci-après dénommée « Mairie » ; et,

La Commune de Dibang, BP 51 Dibang Tél 97 15 96 22, représentée par le Maire en place Monsieur NYEMECK Marc, ci-après dénommée « Mairie » ; d'une part,

Le Cameroon Environmental Watch (CEW), BP 3866 Yaoundé Tél (237) 22 31 04 35, représenté par son Directeur Exécutif Pr Roger NGOUFO, ci-après dénommé « CEW »; et ensuite,

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), B.P. 15107 Yaoundé, Tel : (237) 22 20 35 12 représenté par son Directeur, Monsieur Bodelaire KEMAJOU, ci-après dénommé « CTFC »; d'autre part,

Les différentes parties ont décidé de se lier conventionnellement par les clauses et termes formulé ainsi qu'il suit :